

COMMUNE DE CANOHÈS	COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 06 MAI 2019
---------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------

L'an deux mille dix-neuf et le lundi six mai, le Conseil Municipal de la Commune de Canohès, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CHAMBON, Maire.

Membres présents : Mmes et MM. CHAMBON – FOURCADE - ALENDIA – COLL BERMOND – TRILLES – ESCUDER SANCHEZ - LANGLAIS – V. COPIN - MEDINILLA GENESTIER – GONZALEZ ALVAREZ - LOMPECH - DE JESUS - DURUPT TROUCHE - L. COPIN – FRANCO - CLIMACO

Pouvoirs : JC. GODARD à D. FOURCADE – T. JUSTAFRÉ à JL. FRANCO

Excusés : F. QUINTA – JL. VERNET – D. HERRERA

Absents : E. OURADOU – V. LEGROUX

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent COPIN est désigné secrétaire de séance

DÉCISIONS DU MAIRE :

2019-28 : Signature d'un contrat de maintenance annuelle avec la Société NEMATIS pour l'entretien, les mises à jour de sécurité et des contenus du site internet de la collectivité.

2019-29 : Signature d'un avenant au contrat de maintenance avec la Société ATEL pour l'entretien des bouches de VMC, des CTA et des caissons de VMC pour l'école maternelle, l'école primaire Panchot, l'école primaire annexe, le restaurant scolaire et les locaux périscolaires.

2019-30 : Modification n°3 de la régie de recettes droits de place.

2019-31 : Modification des mandataires de la régie droits de place.

2019-32 : Fixation des tarifs de l'abonnement réseau pour la bibliothèque municipale.

2019-33 : Attribution des marchés d'assurance pour les travaux de réaménagement et d'extension de l'école élémentaire annexe et autorisation de la SPL Perpignan Méditerranée à signer les contrats.

2019-34 : Signature d'un contrat avec la Société HG&C Avocats pour les prestations d'assistance juridique et de représentation en justice en droit public.

2019-35 : Signature d'un contrat de maintenance avec la Société REPRO SYSTEME pour le copieur RICOH IMC3000 installé au deuxième étage de l'hôtel de ville.

2019-36 : Signature d'un contrat de maintenance avec la Société REPRO SYSTEME pour le copieur Ricoh MP3055 installé à l'école maternelle Pauline Roland.

Délibérations adoptées lors du Conseil Municipal du 06 mai 2019

DÉLIB 2019-01 : INSTAURATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) A COMPTER DU 1^{er} MAI 2019

Le Conseil Municipal décide :

- **D'INSTAURER** un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (IFSE) tel que présenté à l'Assemblée, à compter du 1er mai 2019 ;
- **D'INSTAURER** le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) dans les conditions indiquées à l'Assemblée ;
- **D'AUTORISER** le Maire à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés dans le respect des dispositions présentées à l'Assemblée Délibérante ;
- **DE MAINTENIR** à titre individuel, aux fonctionnaires concernés, leur montant antérieur le plus élevé en application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 ;
- **DE MAINTENIR** des primes régies par l'article 111 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 (prime de fin d'année, 13ème mois, ...) ;
- **DE REVALORISER** automatiquement les primes et indemnités dans les limites fixées par les textes de références ;
- **DE PRÉVOIR** et **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires correspondants chaque année au budget.

VOTE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Voir délibération n°01

DÉLIB 2019-02 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Créations des postes suivants :

- Gardien-Brigadier
- Brigadier-Chef Principal
- Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe

Modification du libellé des grades d'Educateurs de Jeunes Enfants (suite au reclassement PPCR du 01/02/2019) :

- Educateur Principal de jeunes enfants : transformé en Educateur de jeunes enfants 1^{ère} classe
- Educateur de jeunes enfants : transformé en Educateur de jeunes enfants 2^{ème} classe
-

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER la création des postes telle que présentée par Monsieur le Maire, à compter du 1^{er} mars 2019,

D'APPROUVER la modification de libellés des grades,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération,

DE DIRE que les crédits suffisants seront inscrits au budget 2019 et suivants.

VOTE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Voir délibération n°02

AFFAIRES DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 03



Le Maire,


Jean-Louis CHAMBON

